DÉPARTEMENT (collectivité) :	CC	Communes de moins de 1 000 habitants Élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection					
Effectif légal du conseil municipal :	ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL						
Nombre de conseillers en exercice :	DE L'ÉLECTIO	N DES DÉLÉ	GUÉS DU CONSEIL				
Nombre de délégués à élire :	MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS						
	LELEC	TION DES 5	ENATEUKS -				
Nombre de suppléants à élire :							
	Nouvelle élection de délégués / supp	pléants en cas de refus d	es fonctions ¹				
Résultats du premier tour de	e scrutin						
a. Nombre de conseillers présent	ts à l'appel n'ayant pas pris part au vote						
b. Nombre de votants (enveloppe	es ou bulletins déposés)						
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau							
d. Nombre de votes blancs							
e. Nombre de suffrages exprimés	s [b – c-d]						
f. Majorité absolue ²							
	PRÉNOM DES CANDIDATS et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOM En chiffres	BRE DE SUFFRAGES OBTENUS En toutes lettres				
(dans i ordic decroissant des surmages obtends	et, a egame de sumages, de 1 age des candidates)	Entimiles	En toutes lettles				
Résultats du second tour de scrutin ³							
a. Nombre de conseillers présent	ts à l'appel n'ayant pas pris part au vote						
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)							
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau							
d. Nombre de votes blancs							
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]							

Rayer soit le mot « délégués » , soit le mot « suppléants », selon l'élection à laquelle se rapporte cette annexe.

La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

Supprimer ce point si l'élection de tous les délégués ou suppléants a été acquise au premier tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS			
(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages,	de l'âge des candidats)	En chiffres		En toutes lettres	
Proclamation de l'élection ⁴					
M	né(e) le	à			
adresse					
a été proclamé(e) élu(e) au	tour et a déclaré		le mand	lat de	
M					
adresse					
a été proclamé(e) élu(e) au					
M					
adresse					
a été proclamé(e) élu(e) au					
M	né(e) le	à			
adresse					
a été proclamé(e) élu(e) au	tour et a déclaré		le mand	lat de	
M	né(e) le	à			
adresse					
a été proclamé(e) élu(e) au	tour et a déclaré		le mand	at de	
M	né(e) le	à			
adresse					
a été proclamé(e) élu(e) au	tour et a déclaré		le mand	lat de	
M					
adresse					
a été proclamé(e) élu(e) au	tour et a declare		ie mand	at de	
<u>Refus</u>					
nouvelle élection a eu lieu dans les conditions ra nombre de refus, dont les résultats figurent sur un	appelées au 2.1 du nouveau feuillet anı	procès-verbal, le n nexé au procès-verb	ombre de al.		
Fait àLe maire (ou son rempla			Le secr		

Les deux conseillers municipaux les plus âgés, Les deux conseillers municipaux les plus jeunes,

⁴ Indiquer, les noms prénoms, date et lieu de naissance, adresse de chaque délégué ou suppléant élu, le tour de scrutin à l'issue duquel il a été proclamé élu, ainsi que le mot : « accepter » s'il accepte le mandat ou le mot : « refuser » s'il refuse. En cas d'absence, rayer les mots : « et a déclaré ... le mandat ».